

MENER VOTRE PROJET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE



LE PARTENARIAT
ORGANISATION DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



Tables des matières

Introduction générale

Contexte et enjeux	p.4
Partenaires mobilisés	p.6
Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire	p.7

Mettre en œuvre une politique concertée pour l'eau, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire sur le territoire

Contexte et enjeux	p.10
Objectifs et résultats attendus	p.10
Partenaires mobilisés	p.11
Démarche	p.12
• <u>Fiche 1</u> : Mise en place d'un dispositif de coordination et de pilotage à l'échelle provinciale	p.14
• <u>Fiche 2</u> : Retour d'expérience : Le comité de suivi de la province de Safi	p.15
• <u>Fiche 3</u> : Elaborer des outils de connaissances et de suivi, de diagnostic et cartographie	p.16
• <u>Fiche 4</u> : Retour d'expérience : Etude diagnostic de la province de Safi	p.18

Construire des infrastructures dans une école sous maîtrise d'ouvrage communale

Contexte et enjeux	p.21
Objectifs et résultats attendus	p.21
Partenaires mobilisés	p.22
Démarche	p.22
• <u>Fiche 5</u> : Etudes et identification des besoins à l'échelle communale	p.25
• <u>Fiche 6</u> : Mise en place du comité local de suivi	p.26
• <u>Fiche 7</u> : Retour d'expérience : Mise en place du comité local de suivi	p.27
• <u>Fiche 8</u> : Accompagner la commune dans sa procédure de passation des marchés publics	p.28
• <u>Fiche 9</u> : Réaliser des infrastructures eau et assainissement dans les écoles	p.29
• <u>Fiche 10</u> : Procédure de raccordement des établissements scolaires au réseau scolaire	p.30
• <u>Fiche 11</u> : Réaliser le suivi de chantier	p.31

Sensibilisation eau hygiène, assainissement et environnement en milieu scolaire

Contexte et enjeux	p.34
Objectifs et résultats attendus	p.34
Partenaires mobilisés	p.35
Démarche	p.35
• <u>Fiche 12</u> : Elaboration des outils de formation et de sensibilisation	p.37
• <u>Fiche 13</u> : Formation des animateurs	p.38
• <u>Fiche 14</u> : Formation des professeurs	p.39
• <u>Fiche 15</u> : Sensibilisation EHA et environnement dans les écoles	p.40
• <u>Fiche 16</u> : Micro-projet environnemental et reboisement en milieu scolaire	p.42
• <u>Fiche 17</u> : Installation des clubs d'hygiène et d'environnement	p.44

Implication communautaire et pérenisation

Contexte et enjeux	p.46
Objectifs et résultats attendus	p.46
Partenaires mobilisés	p.47
Démarche	p.47
• <u>Fiche 18</u> : Journée de l'élève	p.49
• <u>Fiche 19</u> : Formation sur l'entretien et la maintenance des infrastructures	p.50
• <u>Fiche 20</u> : Mise en place des outils de suivi-évaluation	p.51

Abréviations et sigles

APE	Association des parents d'élèves
AREF	Académie régionale pour l'éducation et la formation
CCC	Comité de concertation communal
CLS	Comité local de suivi
DPE	Direction provinciale du ministère de l'éducation nationale
EHA	Eau, hygiène et assainissement
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
MEN	Ministère de l'éducation nationale
OCP	Office chérifien des phosphates
ODD	Objectifs pour le développement durable
ONEE	Office national de l'eau et de l'électricité
PAEMS	Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire
PV	Procès-verbal
RP	Réception provisoire
QCM	Questionnaire à choix multiples
SPFM	Solidarité partenariat France Maroc

Introduction générale

Contexte et enjeux

L'amélioration des conditions de vie scolaire à travers l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la sécurité est un défi au Maroc et notamment dans certaines provinces dans lesquelles près de **80%** des écoles n'ont pas de point d'eau moderne tandis que **30%** n'ont pas de latrines.

Il est en effet difficile d'avoir de bons résultats scolaires lorsque les corvées d'eau font perdre du temps aux enfants ou lorsqu'il n'existe pas d'infrastructures sanitaires permettant d'assurer une hygiène correcte.

Cela augmente le taux d'absentéisme et donc le risque d'échec aux examens qui peut provoquer des abandons. Il est également important de mettre dans de bonnes conditions les enseignant(e)s pour qu'ils puissent transmettre leurs savoirs efficacement. L'éducation est un enjeu majeur au Maroc dans la mesure où l'école est un lieu d'apprentissage pour former les citoyens marocains de demain.

L'école est également un établissement communautaire dans lequel la diffusion de bonnes pratiques est essentielle car elle permet de véhiculer les messages à travers les enfants jusque dans leurs foyers. Faire en sorte que les bonnes pratiques d'hygiène soient appropriées par les élèves puis diffusées auprès de leurs parents est primordial.

Améliorer les conditions d'hygiène à l'école est donc un facteur positif d'amélioration de la santé des ménages.

L'objectif global de ce guide méthodologique est de contribuer à l'atteinte des ODD relatifs à l'éducation par la mise en place de projets d'amélioration des conditions d'accès à l'éducation et des conditions d'apprentissage, en vue de diffuser les bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement, d'environnement et de scolarisation dans les établissements scolaires.

Toute intervention dans ce cadre doit aboutir à la mise à niveau de l'environnement scolaire, et ainsi **obtenir les résultats suivants** :

- L'école dispose d'un accès durable à l'eau potable ;
- L'école dispose de latrines fonctionnelles et séparées filles/garçons ;
- L'école dispose d'un accès sécurisé ;
- Les élèves adoptent les bons comportements en matière d'hygiène et de santé
- L'école dispose d'un « club de l'hygiène et de l'environnement » fonctionnel.

Tout projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement s'inscrit à la fois dans un cadre légal et juridique et participe à la réalisation des objectifs fixés par différents textes et orientations.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Vision stratégique de la réforme 2015/2030 - La Vision stratégique de l'enseignement 2015-2030 est une feuille de route nationale dont les recommandations servent à orienter les programmes du Ministère de l'Éducation sur le long terme.

Les éléments essentiels qui en sont ressortis sont la nécessité pour le Ministère de l'Éducation Nationale de :

- Améliorer les infrastructures et bâtiments dans le but de « garantir l'eau et l'électricité et les latrines dans les écoles » et « d'assurer une bonne sécurité à l'école » ;
- Nouer des « conventions avec des associations », notamment avec « davantage d'activités parascolaires » ;
- Et « d'avantage se focaliser sur les écoles rurales ».

Le cadre de cette feuille de route s'appuie sur 9 Conventions de Partenariat signées devant sa Majesté le 11 Septembre 2008, entre le Ministère de l'éducation et l'ONEE, qui stipulent les modalités de raccordement et de prise en charge des frais d'entretien et d'utilisation du réseau.

À cela s'ajoute la convention cadre entre le MEN et le Ministère de l'intérieur portant sur la réhabilitation intégrée des établissements d'Éducation et de Formation (INDH), devant permettre d'améliorer l'environnement scolaire des écoles isolées ou situées dans des zones économiques défavorisées.

Plan exécutif du MEN 2016/2022 - Le gouvernement marocain s'est engagé dans son action 2 à doter les établissements scolaires en infrastructures de base et à pérenniser l'entretien du patrimoine scolaire (la maintenance préventive).

Ce plan traduit à la fois les différents discours royaux dans ce sens, mais aussi la volonté d'impliquer plus encore les collectivités territoriales et les services décentralisés dans la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Projet intégré - L'ambition du gouvernement s'est traduite récemment par la mise en œuvre du projet intégré, visant à améliorer durablement les conditions de scolarisation, en dotant les établissements d'infrastructures adaptées et fonctionnelles, tout en s'assurant que celles-ci soient entretenues par les communautés.

Spécifiquement le projet est défini par :

- Dotation de l'ensemble des établissements scolaire en infrastructure de base : eau potable, latrines, électricité/énergie solaire, assainissement, murs de clôture/enceinte ;
- Réfection des bâtiments : étanchéité, réseaux internes et externes d'électricité, d'eau potable et d'assainissement, lustrerie, appareils sanitaires, peinture et vitrerie ;
- Renouvellement du mobilier scolaire défectueux et aménagements extérieurs ;
- Pérenniser l'entretien du patrimoine scolaire par la maintenance préventive ;
- Impliquer et mobiliser les partenaires locaux, régionaux et nationaux et élaboration du cadre général de leur contribution.

Partenaires mobilisés

Pour assurer la réussite de toute activité, il est primordial d’impliquer l’ensemble des acteurs tout au long du projet en fonction de leurs responsabilités, compétences et légitimité.

Voici la liste des principaux acteurs impliqués avec leurs responsabilités majeures :

STRUCTURES	La complémentarité des rôles des acteurs	La contribution en activité des partenaires
MEN / AREF	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des comités régionaux ; • Articulation des interventions et mise en cohérence avec des programmes similaires ou complémentaires du MEN Interlocuteur principal pour le partage des principales informations, la mise en œuvre et le suivi des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention cadre et avenants ; • Comité régional.
DPE	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des comités provinciaux ; • Articulation des interventions et mise en cohérence avec des programmes similaires ou complémentaires ; • Validation des écoles ciblées Suivi des projets dans chaque école : Travaux pour le service « mise à niveau » ; • Accompagnement pour le service pédagogique Accord de la procédure de branchement et paiement des factures d’eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention cadre et avenants ; • Comités provinciaux ; • Comités locaux de suivi branchements à l’eau potable.
SERVICE PROVINCIAL DE LA SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l’éducation à l’hygiène (lavage des mains). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des séances de sensibilisation à l’hygiène (lavage des mains).
SERVICE PROVINCIAL DE LA SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de sanitaires au sein d’écoles dépourvues d’assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau des établissements.

EAUX ET FORÊTS	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des plants d'arbres et animations d'ateliers de plantations. 	<ul style="list-style-type: none"> Reboisements.
FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la mobilisation des Association de Parents d'Élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des APE.
COLLECTIVITÉS LOCALES (COMMUNES ESSENTIELLE-MENT)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études techniques ; Réalisation de la procédure d'appels d'offre ; Réalisation et suivi de la réalisation des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des séances de sensibilisation à l'hygiène (lavage des mains).
ONEE	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur les écoles raccordables au réseau ONEE Branche Eau (distance et opérationnalité) ; Visites de suivi pour la vérification de l'exactitude des plans, la faisabilité du branchement et l'établissement des coûts estimatifs de l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et sélection des écoles ; Branchements au réseau d'eau potable.
ASSOCIATION PARTENAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de jeunes volontaires intéressés par le profil « animateurs ». 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisations et préparation des Journées de l'élève.

Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS)

C'est dans ce cadre que l'ONG française Le Partenariat a décidé de s'impliquer au Maroc par la mise en œuvre du Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS) depuis 2012, soutenu par différents bailleurs et mis en œuvre par son antenne locale, SPFM.

Dans sa première phase de 2012 à 2015, à travers la mise en place de programmes thématiques, les interventions de SPFM ont concerné 15 écoles dans la province de Safi en s'inscrivant dans un contexte général lié à la mise en place des Objectifs de développement durable (ODD).

Dans sa seconde phase de 2015 à 2018, le programme a permis l'intervention directe auprès de 23 écoles dans les provinces de Safi et Youssoufia, et s'est inscrit dans un contexte opérationnel qui permet de poursuivre les efforts engagés et d'étendre l'offre auprès des populations.

Dans sa troisième phase de 2019 à 2021, une diffusion du modèle d'intervention, de la méthodologie et des outils a été mis en œuvre de sorte à appliquer le PAEMS à l'échelle de toute la région administrative de Marrakech-Safi. Le Partenariat est intervenu directement auprès de 8 écoles dans les provinces d'Al Haouz, Chichaoua et Essaouira et a mobilisé et outillé les DPE des provinces de Rehamna et El Kelaa des Sraghna.

L'ONG souhaite partager les informations qu'elle a réussi à collecter et les outils créés durant la mise en œuvre du PAEMS pour permettre à différents acteurs (collectivités, services de l'Éducation, associations) de réussir dans la mise en œuvre d'un projet ou programme d'amélioration des conditions d'hygiène à l'école.

C'est pour permettre une diffusion des réussites de la méthodologie du PAEMS et une appropriation par nos partenaires de l'éducation qu'un travail de capitalisation a été initié.

Ce guide est à destination de tous les acteurs de l'éducation, partenaires, collectivités ou particuliers qui désirent travailler à l'amélioration des conditions de scolarisation.

Il présente à la fois les contextes et les objectifs des différents volets à mettre en œuvre, mais aussi des fiches pratiques visant à aiguiller et aider les décisionnaires, organisations ou collectivités dans la réalisation des différentes activités. À chacune de ces fiches est attachée une boîte à outils, qui vous permet d'obtenir des modèles d'intervention ou de vous inspirer pour formuler vos propres outils.

Que vous soyez un porteur de projet qui souhaiterait intervenir sur ces questions, un élu intéressé par la mise à niveau des écoles de son territoire, ou une association qui désirerait développer une approche intégrée de la vie scolaire, ce guide a été rédigé pour vous.



METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE CONCERTÉE POUR L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE



POINTS CLÉS

- Décentralisation ;
- Déconcentration ;
- Stratégie territoriale concertée
- Dialogue mutli-acteur.

OUTIL MAJEUR

- Diagnostic territorial SIG.

Contexte et enjeux

L'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire, ainsi que toute activité en lien avec l'amélioration des conditions de scolarisation, sont par nature des axes d'intervention qui mobilisent une multitude d'acteurs : services déconcentrés de l'état, collectivités territoriales, associations, agences de développement...

Chacun de ces acteurs adopte une stratégie qui lui est propre, dans le cadre délimité par la politique sectorielle de l'éducation et orientations présentées dans la vision royale déclinée par sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Néanmoins ces différentes stratégies, méthodologies d'intervention et objectifs portés par les acteurs peuvent se contredirent, se télescoper ou faire doublon, ce qui réduit à la fois l'efficacité des projets mais aussi leur pertinence et leur impact.

Objectifs et résultats attendus

1. OBJECTIFS

C'est pourquoi il est important de considérer la **concertation** non pas comme une lourdeur administrative supplémentaire, mais comme un choix stratégique, une obligation à tous les niveaux : dans la validation des écoles, dans le suivi et contrôle des travaux et dans l'accompagnement.

En effet, la **concertation** est la garantie que la démarche de votre projet est bien comprise, mais aussi que vous soyez les plus efficaces possibles dans la réalisation de vos activités et l'utilisation de vos ressources.

De ce fait un processus de pilotage adapté au contexte local et multi-acteurs doit être mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- Réunir les acteurs autour d'interventions concertées, globales et durables ;
- Partager les plans d'action qui permettent d'atteindre les résultats escomptés en matière d'accès à l'eau et l'assainissement.

2. RÉSULTATS ATTENDUS

Pour mettre en place une politique concertée pertinente, il faut à la fois s'assurer de l'existence et de la mobilisation des cadres de concertation, ainsi que de la qualité des outils d'aide à la décision. Ces cadres devront donc atteindre les résultats suivants :

- Les outils de connaissances et d'aide à la décision sont élaborés et validés ;
- Les écoles d'intervention sont identifiées ;
- Les plans d'actions sont partagés et mis en commun ;
- Les plans d'actions sont suivis et évalués tout au long de la réalisation des activités ;
- Les outils de connaissances sont actualisés.

Partenaires mobilisés

Le choix de la composition de ces cadres de concertation est laissé à la discrétion du porteur du projet, néanmoins il est conseillé de mobiliser des partenaires de plusieurs natures :

- Autorités locales : Wilaya, Gouverneurs, Caïdat ;
- Services déconcentrés : Directions Régionales ou provinciales de l'éducation, la santé, les Eaux et Forêts, l'équipement... ;
- L'ONEE-Eau ;
- Les programmes nationaux : INDH, FDR ;
- Les collectivités concernées par les interventions ;
- Les bailleurs nationaux présents dans la zone ;
- Les acteurs de la société civile pertinents.

Attention l'échelle de l'intervention va justifier la mobilisation de plusieurs partenaires différents, mais surtout d'échelons hiérarchiques différents.

PARTENAIRES	Responsabilités
Gouverneur	<ul style="list-style-type: none">• Assure la présidence du comité de pilotage Provincial ;• Mobilise les acteurs de l'éducation et de la formation dans tout le processus ;• Coordonne et harmonise les projets et programmes à l'échelle provinciale.
Service de l'éducation	<ul style="list-style-type: none">• Assure l'animation du comité et son organisation définit et met en œuvre la stratégie de pérennisation ;• Coordonne la collecte des données dans les écoles pour la mise en place et la mise à jour de la base de données ;• Assure la gestion du SIG.
Porteur du projet	<ul style="list-style-type: none">• Réalise l'étude diagnostic et la création d'une base de données sur l'accès à l'eau et l'assainissement au niveau des écoles de la région ;• Réalise la géolocalisation et le géo-référencement des écoles grâce au système d'information géographique ;• Capitalise la démarche et assure sa démultiplication auprès des collectivités territoriales et partenaires au développement ;• Assure l'animation du comité et son organisation.
Collectivité Territoriale	<ul style="list-style-type: none">• Participe au cadre de concertation provincial ;• Participe l'élaboration et à la validation de la stratégie provinciale.

Services techniques : ONEE-Eau Eaux et Forêts Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte un appui technique et méthodologique ; • Capitalise et remonte l'information au niveau central.
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à ce que l'école et la communauté soient au cœur des actions ; • Assure la médiation en cas de difficulté ; • Fait le plaidoyer auprès des acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie provinciale.
Partenaires de L'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Étudie les synergies d'actions possibles ; • Contribuent à l'amélioration des conditions de scolarisation.
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au co-financement des interventions ; • Suivi opérationnel et budgétaire des interventions co-financées.

Démarche

1. ÉTUDE DIAGNOSTIC

L'étude diagnostic permet de matérialiser une situation de référence et d'établir un plan d'action efficace et efficient. Elle sert de support pour corriger :

- L'insuffisance des moyens d'actions actuels indispensables pour apporter une solution appropriée d'accès à l'eau sur l'ensemble des écoles à l'échelle de la région, du département et de la commune ;
- Le manque de données sectorielles spécifiques, d'instrument de planification, de coordination et de suivi ;
- La multiplicité des formes que peut prendre un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour une école (fonction de l'existence ou non du réseau, de sa distance, etc.) ;
- Le manque d'indicateurs de mesure des résultats et d'impacts des interventions proposées.

Elle permet, par ailleurs de :

- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle concertée de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles de la région, du département et de la commune ;
- Favoriser le pilotage, la coordination et le suivi des interventions des acteurs et partenaires dans le secteur.

2. IDENTIFICATION DES ÉCOLES

La situation de référence oriente les décideurs à prioriser les écoles qui doivent bénéficier d'un accès à l'eau et à l'assainissement. La priorisation permet de définir des critères objectifs pour identifier les écoles. Les critères les plus importantes sont :

- Rapport de faisabilité technique / coût d'intervention, notamment en fonction de la distance aux réseaux d'eau ;
- L'engagement des communautés, notamment de la collectivité territoriale (maître d'ouvrage des réalisations) et du Comité de Gestion de l'École, responsable de la mobilisation et de la durabilité des actions.

3. CONCERTATION

Actuellement la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'éducation est d'avantage orientée vers la concertation pour permettre à l'ensemble des intervenants d'aller dans le même sens. La concertation permet de créer et de mettre en œuvre, une véritable synergie des acteurs-clés œuvrant au développement de l'école, afin qu'il n'y ait plus de doublons dans les interventions. Elle favorise :

- Un dialogue entre différents acteurs pour une synergie d'actions ;
- Une meilleure articulation des actions à entreprendre avec les politiques publiques définies ;
- Une priorisation et une complémentarité des interventions.



FICHE 1 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COORDINATION ET PILOTAGE À L'ÉCHELLE PROVINCIALE

OBJECTIFS

La mise en œuvre d'un volet coordination-pilotage doit permettre la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage adapté à chaque contexte local et favorise la transmission d'informations au niveau national.

Il doit aussi favoriser l'articulation entre les programmes d'accès à l'éducation et à l'eau potable, l'assainissement, la sécurité, tout en évitant les doubles-emplois par le renforcement de la cohérence et les synergies avec les programmes existants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les stratégies d'intervention des projets d'accès à l'eau sont validées ;
- Les actions à mener sont identifiées et validées dans le cadre d'un plan d'action ;
- Le pilotage, le suivi et l'évaluation des différents projets est réalisé ;
- Les outils mis à disposition sont conçus et réalisés ;
- Les interventions des différents programmes mis en œuvre par l'État et les partenaires sont mises en cohérence.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Présidence :

- Autorités territoriales ;

Animation :

- Service déconcentré de l'éducation ;

Membres :

- Autres services déconcentrés de l'État : hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Représentants des dispositifs nationaux d'amélioration des conditions de scolarisation (INDH, FDR, ...);
- Représentant ONEE-Eau ;
- Entreprises privées avec une stratégie RSE.

BOÎTE À OUTILS

Modèle de termes de référence.

LA DÉMARCHE

Des comités de pilotage sont mis en place afin de favoriser un pilotage concerté et approprié par toutes les parties prenantes et permettre la coordination et le suivi des interventions.

Pour chaque instance la méthodologie d'installation est identique :

1) Élaboration des termes de références des comités selon leur échelon territorial reprenant les éléments suivants :

- Contexte ;
- Objectifs et résultats attendus ;
- Composition ;
- Rôles et responsabilités des acteurs ;
- Périodicité des rencontres ;
- Communication et logistique.

2) Validation des termes de référence et promulgation d'un arrêté de constitution de cette instance.

3) Instauration des organes et tenue des réunions de concertation.

4) Élaboration des documents techniques de préparation des réunions : présentation, programmation, suivi, etc.

5) Validation par PV des choix effectués en concertation.



FICHE 2 : RETOUR D'EXPERIENCE : LE COMITÉ DE SUIVI DE LA PROVINCE DE SAFI

OBJECTIFS

Les objectifs de ce comité sont :

- D'assurer la coordination des interventions en faveur de l'amélioration des conditions de scolarisation dans les écoles primaires de la province de Safi ;
- D'élaborer une stratégie provinciale pluriannuelle cadrant l'intervention de chaque acteur du secteur ;
- De collecter et mettre à jour les données concernant les infrastructures annexes dans les écoles primaires de la province ;
- De permettre un suivi des interventions menées et de leur impact à travers des indicateurs d'impact fiables et partagés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réalisation d'une étude diagnostic sur l'accès à l'eau en milieu scolaire ;
- Animation de 3 comités de suivi provinciaux ;
- Identification de 14 écoles d'intervention ;
- Actualisation annuelle des données de l'étude ;
- Les interventions des différents programmes mis en œuvre par l'État et les partenaires sont connus et convergent.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Présidence :

- Secrétaire général de la province de Safi ;

Animation :

- Direction provinciale de l'éducation de Safi ;

Membres :

- ONEE-Eau ;
- Safi/Youssoufia ;
- Communes partenaires ;
- Fondation OCP.

RÉSULTATS ATTEINTS

- Réalisation d'une étude diagnostic sur l'accès à l'eau en milieu scolaire ;
- Animation de 3 comités de suivi provinciaux ;
- Identification de 14 écoles d'intervention ;
- Actualisation annuelle des données de l'étude ;
- Les interventions des différents programmes mis en œuvre par l'État et les partenaires sont connus et convergent.

BOÎTE À OUTILS

Termes de référence du comité.

LA DÉMARCHE

Le comité de concertation provincial (CCP) :

Ce comité a permis d'améliorer la qualité et l'impact des interventions, le partage de l'information et donc le couplage des différentes interventions portées par les acteurs opérant dans le domaine.

L'animation du Comité est du ressort de la DPE avec un pilotage du Gouverneur. Pour le mettre en place les étapes suivantes ont été respectées :

1) Rédaction puis validation des termes de références du comité reprenant :

- Le contexte ;
- La justification du comité ;
- Ses objectifs & résultats attendus La composition ;
- Les rôles et responsabilités de chacun La périodicité des rencontres ;
- La communication interne et externe au comité

2) Le comité est créé par arrêté provincial.



FICHE 3 : ÉLABORER LES OUTILS DE CONNAISSANCES, DE SUIVI, DE DIAGNOSTIC ET DE CARTOGRAPHIE

CONTEXTE

Le MEN dispose déjà de tableaux de suivi des écoles, actualisés annuellement ou bi-annuellement au niveau de chaque province.

De plus, il dispose d'outils de suivi des infrastructures qui lui permettent de présenter un état des lieux des infrastructures et leur fonctionnalité.

Néanmoins le MEN ne dispose pas à l'heure actuelle d'un outil de gestion spatiale qui lui permet d'obtenir une bonne visualisation de l'espace scolaire provincial, et la détermination de ses besoins.

Enfin si les critères présentés dans les tableaux de suivi sont importants, ils ne permettent pas de prendre en compte les possibilités techniques d'amélioration des conditions scolaires, en ne disposant pas d'information sur les sources d'accès à l'eau disponibles, la fonctionnalité avérée des latrines et le coût de la remise à niveau.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Un ensemble d'outils de connaissances doivent être produits, pour pouvoir appuyer et orienter les décisions et les choix des acteurs.

Ces outils doivent permettre :

- Identifier les besoins, selon les territoires, les moyens disponibles et les objectifs fixés .
- Connaître la situation en terme d'EHA en milieu scolaire.

Il est attendu :

- Un diagnostic des besoins EHA est élaboré ;
- Une cartographie SIG de la situation EHA est élaborée ;
- Une base de données de la situation EHA-DD en milieu scolaire est mise en place et son actualisation est régulière ;

ACTEURS IMPLIQUÉS

Animation :

- Service déconcentré de l'éducation ;

Membres :

- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Représentants des OSC nationales actives dans le domaine de l'EHA-DD, entreprises privées avec une stratégie RSE.

Boîte à outils

- Tableau des données du MEN TDR étude sectorielle ;
- Cartographie issue d'un traitement SIG (province de Safi).

LA DÉMARCHE

Diagnostic des besoins EHA

Partant du besoin des directions provinciales (DP) de l'Éducation Nationale pour connaître la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les différentes provinces, un diagnostic initial est élaboré.

Dans un premier temps, des informations sur les établissements (nombre d'élèves, état des infrastructures, type de source d'eau) sont collectées sur la base :

- Des listes des écoles déjà renseignées par les directions provinciales ;
- Des informations diffusées par l'ONEE sur les distances de raccordement des écoles.

Dans un second temps, et à partir des données précitées, les écoles jugées prioritaires font l'objet de visites sur la base de la faisabilité et de la proximité du raccordement dans les villages où le réseau est fonctionnel.

FICHE 3 : ÉLABORER LES OUTILS DE CONNAISSANCES, DE SUIVI, DE DIAGNOSTIC ET DE CARTOGRAPHIE (SUITE)

LA DÉMARCHE

Base de données

Pour chacune de ces écoles, des croquis et fiches diagnostics sont produits. Les informations collectées sur ces écoles sont rassemblées dans un tableau récapitulatif et sont rendues accessibles à tous les acteurs travaillant sur la problématique de l'eau et l'assainissement en milieu scolaire.

Les éléments du diagnostic alimentent ainsi une base de données sur la situation des écoles au regard de cette problématique dans chaque province et par communes.

La base de données est ensuite partagée avec tous les acteurs. Ainsi, ces éléments permettent de renseigner tous les acteurs de la Province sur l'état des besoins et la faisabilité des interventions pour définir une stratégie d'action commune.

Il est prévu de mettre à jour ces données chaque année. Pour cela, une coordination entre le Ministère de l'Éducation Nationale, les partenaires techniques et financiers, est mise en place pour favoriser le partage d'informations.

Cartographie SIG

L'étude diagnostic, en plus de la base de données et des fiches diagnostics, permet aussi de réaliser une cartographie des écoles, en fonction des critères retenus.

Ainsi cette cartographie permet de mieux visualiser les disparités entre les écoles, entre les communes, entre certains territoires définis.

Pour la réaliser, il est nécessaire de recueillir les coordonnées GPS de chaque école diagnostiquée, pour les reporter ensuite d'un logiciel d'information géographique (QGIS est libre d'accès).

Ce travail permet à la fois d'obtenir des cartes générales, mais aussi d'isoler une donnée particulière (fonctionnalité des latrines, proximité du réseau ONEE).

Suivi-évaluation

Ces outils sont produits à la fois par la collecte de données, leur traitement et analyse.

Il est donc nécessaire d'assurer des mises à jour régulières qui permettent de connaître exactement l'état des lieux en matière d'accès à l'eau et l'assainissement selon les territoires.

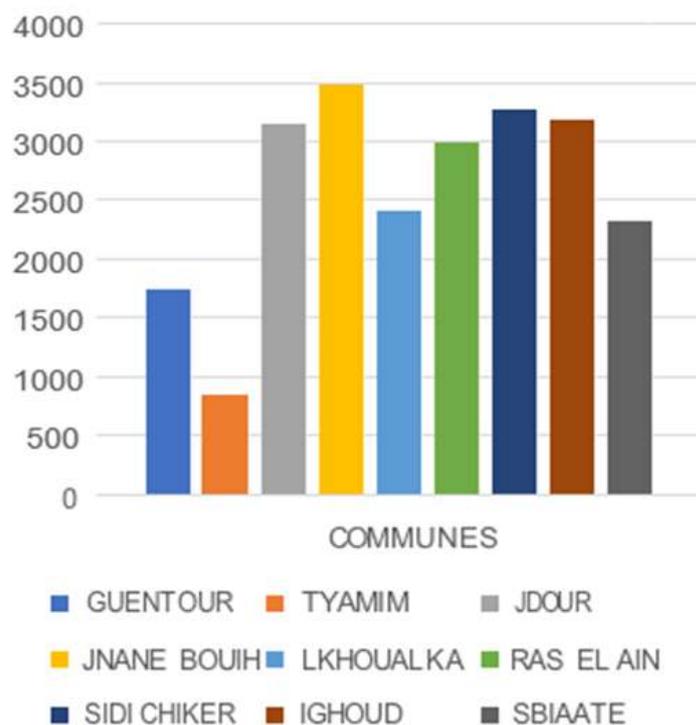
Ce suivi-évaluation doit être assuré par les services identifiés comme :

- Pertinents : les plus à même de pouvoir recueillir une information fiable et durable ;
- Compétents : les plus à même de pouvoir traiter l'information et utiliser les outils nécessaires.

RETOURS EXPÉRIENCE

Étude provinciale de la DPE de SAFI de 2016.

EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES PAR COMMUNE



FICHE 4 : RETOUR D'EXPÉRIENCE : ÉTUDE DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE DE SAFI

CONTEXTE

En 2016 le Partenariat a souhaité intervenir dans la province de Safi pour poursuivre le développement du PAEMS dans le cadre de sa seconde phase (2015- 2018).

Au préalable, il lui fallait connaître exactement la situation en matière d'accès à l'eau et l'assainissement dans les écoles de la province.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Animation :

- Direction Provinciale de l'Éducation de Safi

Membres :

- De la Province de Safi ;
- De l'INDH ;
- De la Direction Provinciale du Ministère ;
- De l'Éducation Nationale ;
- De l'ONEP ;
- De l'ADS ;
- Du service Provincial de l'Eau ;

- Des autres acteurs intervenant dans le secteur de l'Éducation : Fondation OCP, SAITEC, Associations...

RÉSULTATS ATTEINTS

- Les possibilités de raccordement sont identifiées par école ;
- Les besoins des écoles en termes d'accès à l'eau et l'assainissement sont connus ;
- Les besoins des écoles en termes de sécurisation sont connus ;
- Des représentations cartographiques sont établies.

LA DÉMARCHE

Pilotage et suivi de l'étude

Un Comité technique de pilotage, animé par la DPE, a assuré le suivi de la réalisation de l'étude.

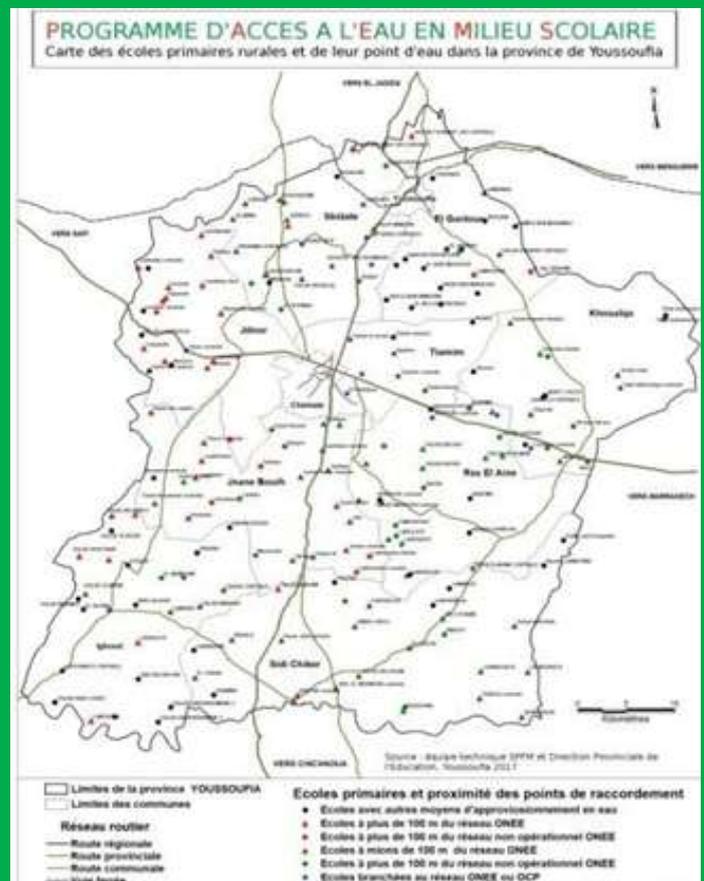
Collecte de données

L'étude s'est appuyée sur la base des données fournie par la Direction Provinciale du MEN à Safi ainsi que sur les renseignements des directeurs de la Province.

Dans le cas des écoles proches du réseau, 110 écoles ont été visitées par deux techniciens. Ils ont observé les infrastructures existantes, calculé les distances de raccordement et effectué des plans.

Pour chaque école visitée, plusieurs documents ont été produits :

- Fiche de visite diagnostic accompagnée de photos, renseignant le nombre d'élèves, la nature et l'état des infrastructures annexes, ainsi que l'existence de projets menés à l'initiative des enseignants ou des habitants (reboisement par exemple) ;



FICHE 4 : RETOUR D'EXPÉRIENCE : ÉTUDE DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE DE SAFI (SUITE)

Traitement des données :

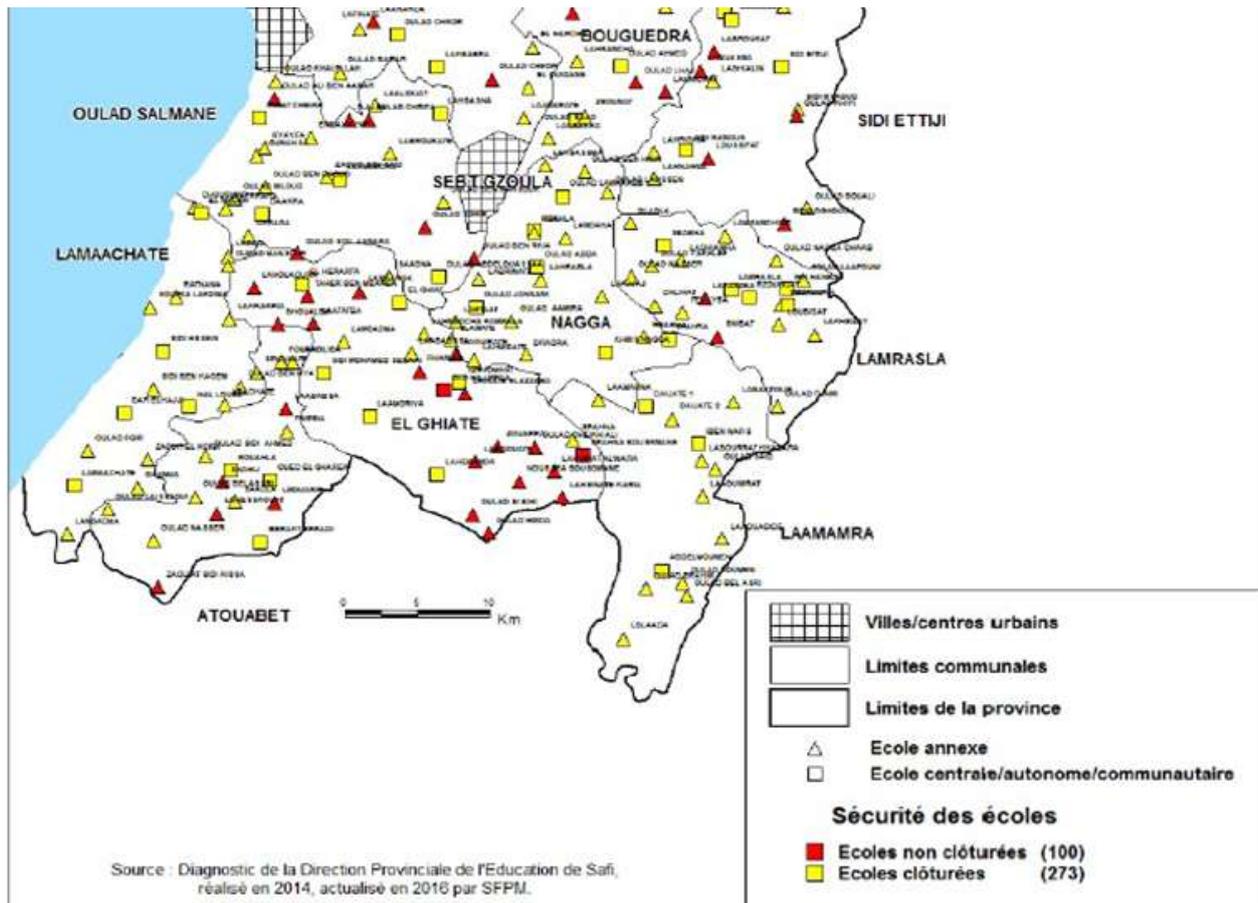
Afin d'analyser et de traiter les informations et données à la suite des visites, les équipes less ont saisi en partant de la base fournie par le Direction du MEN à Safi.

Ces données ont ensuite été traitées afin d'apporter des résultats aux échelles suivantes :

- Par commune ;
- Pour l'ensemble de la province ;
- Selon la proximité des réseaux.

Les catégories analysées sont les effectifs, l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité, l'assainissement et la sécurité des écoles. Puis sur les écoles raccordables a un réseau d'eau potable, la faisabilité, la distance et le coût des raccordements ont été traités.

Exemple de cartographie obtenue : État de la sécurisation par école dans le sud de la province de Safi.

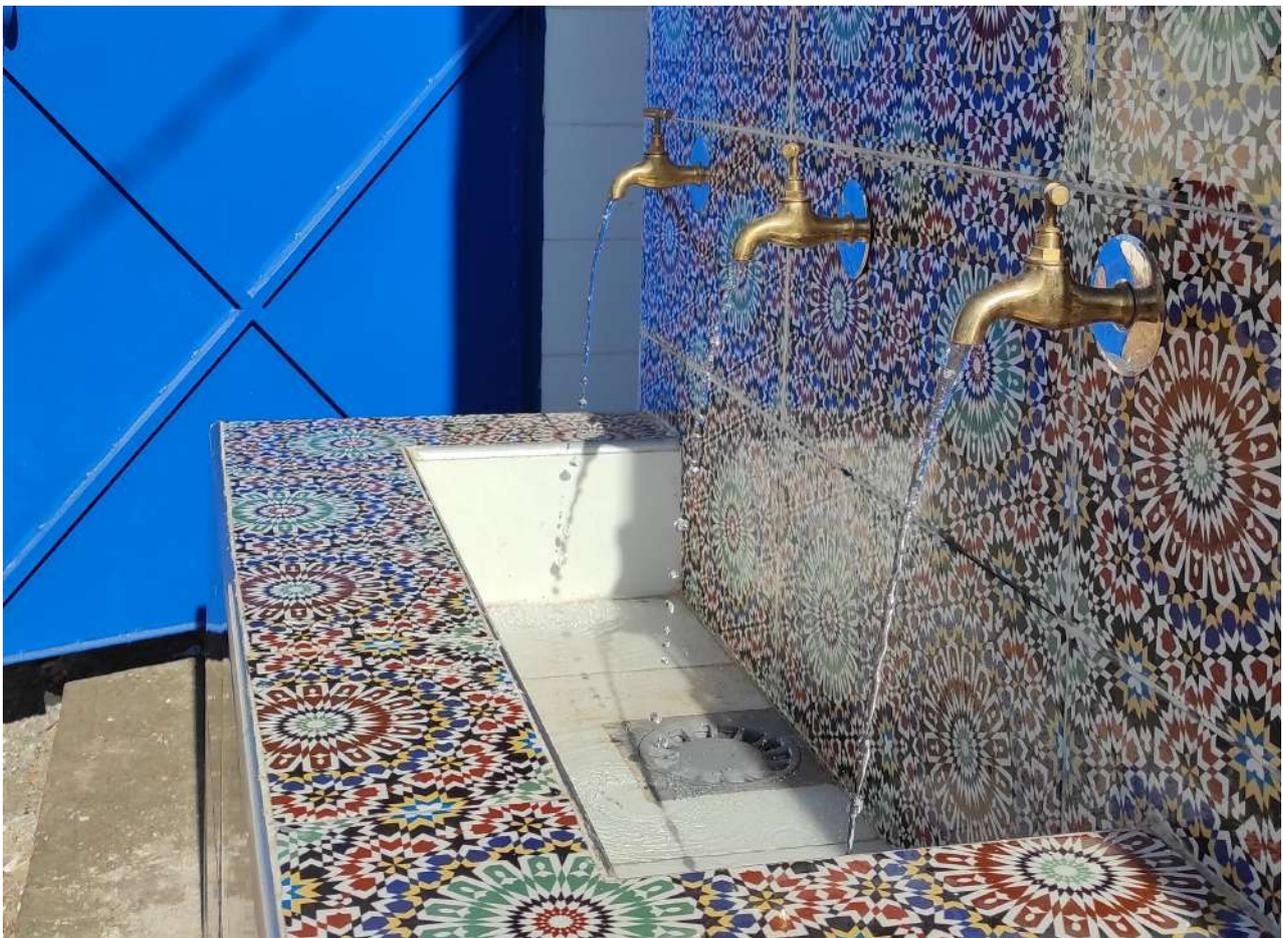


Diffusion et capitalisation

Après la saisie, les résultats ont été diffusés auprès du comité de pilotage provincial élargi aux Communes pour le partage des informations dans ce domaine.

Une fois les résultats de l'étude présentés, le Comité de pilotage provincial a désigné un acteur institutionnel qui a la charge de mettre à jour la base de données et capitaliser les enseignements et informations (tableaux statistiques, fiches diagnostic, cartographie SIG, etc.).

CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES DANS UNE ÉCOLE SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE



POINTS CLÉS

- Prérrogative communale ;
- Respect des normes MEN ;
- Respect des procédures.

OUTIL MAJEUR

- Plans ;
- Code des collectivités.

Contexte et enjeux

L'éducation est une compétence transférée aux collectivités territoriales (communes et provinces) qui ont la mission de définir une politique d'accès et d'amélioration des conditions de scolarisation. De plus l'État marocain a incité de plus en plus les collectivités à prendre la responsabilité de l'amélioration des conditions de scolarisation à l'échelle de leur territoire. Ces dernières sont régies par des lois et règlements rigoureux dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions. Néanmoins, on observe bien souvent un déficit criant en infrastructures annexes au niveau des écoles des communes rurales. En effet celles-ci cumulent à la fois un budget faible et un territoire très étendu, qui les empêche de pouvoir maîtriser les enjeux de leur développement.

Par ailleurs, beaucoup d'interventions se font sans concertation préalable avec les services de l'éducation et les autres acteurs, ce qui entraîne bien souvent des interventions moins efficaces (cumul des interventions) ou mal coordonnées avec un impact négatif sur la pérennité des infrastructures.

Enfin, les collectivités jugent souvent que l'amélioration des conditions scolaires doit relever d'une intervention de l'État, et préfère allouer leur budget à des interventions jugées plus pressantes.

Objectifs et résultats attendus

1. OBJECTIFS

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de scolarisation à l'échelle des collectivités par un accès aux ouvrages annexes à travers une démarche inclusive.

Spécifiquement il s'agit :

- Équiper les écoles élémentaires de bornes fontaines, de latrines et de clôtures sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- Impliquer en amont la communauté dans l'identification de ses besoins ;
- Réaliser de manière concertée avec la commune les études techniques et le processus de passation des marchés ;
- Impliquer la communauté dans tout le processus : de la construction à la réception définitive des ouvrages en prenant en compte les aspects environnementaux ;
- Réaliser et partager un ensemble d'outils simples de contrôle et de suivi des chantiers.

2. RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu de cette démarche concertée les résultats suivants :

- Une fiche diagnostic (situation de référence et besoins par ordre de priorité) est élaborée, avant toute intervention ;

- Des études techniques sont réalisées avec la collectivité qui maîtrise mieux son espace géographique, sa carte scolaire ;
- Des outils sont élaborés avec la collectivité pour participer aux passations des marchés et assurer un suivi technique régulier de chantier ;
- La collectivité est renforcée en maîtrise d'ouvrage directe et en maîtrise d'ouvrage déléguée à travers la mise en place d'un comité local de suivi ;
- Les constructions sont réalisées de manière intégrée pour répondre à tous les besoins ;
- L'environnement scolaire des écoles du territoire d'intervention de la commune est remis à niveau.

Partenaires mobilisés

PARTENAIRES	Responsabilités
Service de l'Éducation Responsable technique	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le contrôle durant tout le processus de mise en œuvre des ouvrages ; • Veille au respect des normes et standards de construction du MEN Participe au Comité Local de Suivi
Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la maîtrise d'ouvrage ; • Participe aux études diagnostic ; • Participe à l'élaboration des dossiers techniques ; • Assure le lancement de la consultation ; • Procède au dépouillement ; • Signe les contrats de réalisations des travaux ; • Suit tout le processus de mise de la réalisation des ouvrages ; • Participe au Comité Local de Suivi
Société civile Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la maîtrise d'œuvre déléguée ; • Participe au Comité Local de Suivi

Démarche

1. RÉALISATION DE LA FICHE DIAGNOSTIC DE L'ÉCOLE

Elle est la carte d'identité de l'école. Elle permet de recenser l'ensemble des données statistiques de l'école et de dégager les priorités selon les objectifs et moyens disponibles. Elle est réalisée par un groupe composé du Président de la Commission Éducation de la Collectivité territoriale, du planificateur de la DPE et du Partenariat. C'est la première prise de contact avec l'école.

2. MISE EN PLACE DU COMITÉ COMMUNAL

Un comité communal doit être mis en place, regroupant à la fois les représentants des services de la commune, les élus, les représentants de la DPE, les OSC locales actives dans le domaine de l'éducation et les Directeurs des écoles du territoire.

Ce comité est présidé par le Président de la commune et institué par arrêté communal.

3. VALIDATION DES ÉCOLES PAR LE COMITÉ COMMUNAL

Instance de validation des écoles, le Comité sur la base de la liste potentielle d'écoles issue des études techniques de faisabilité, valide les écoles selon ses priorités et son enveloppe financière disponible.

4. ÉLABORATION DES CAHIERS DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES (CPS)

L'élaboration des CPS se fait sur la base des études techniques de faisabilité et est réalisée par les techniciens communaux qui les partage avec le responsable des services infrastructures, planification et construction des DPE.

5. LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Il se fait par la Commune qui propose une liste potentielle d'entreprises sur la base de son répertoire. La Commune écrit des lettres circulaires adressées à chaque entreprise invitée et fixe la date de dépouillement.

6. LE DÉPOUILLEMENT

La commission de passation des marchés fait le dépouillement, sous le contrôle et la Présidence du Président ou d'un élu agréé.

7. MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI

Dans chaque école d'intervention un comité de suivi est mis en place.

Il est composé de :

- Représentant des services de la commune ;
- Représentant de la DPE ;
- Représentant de l'APE ;
- Représentant de l'équipe pédagogique ;
- Représentant de tout autre acteur pertinent (OSC, ONG, autres services déconcentrés de l'état, bailleurs).

Il est chargé de :

- Assurer le suivi de la réalisation du projet du début à la fin de toutes les activités ;
- Informer les partenaires des difficultés éventuelles rencontrées ;
- Assurer la mobilisation des différents partenaires ;
- Autoriser l'ensemble des versements à faire.

8. IMPLANTATION DU CHANTIER

L'implantation du chantier est faite par le Comité Local de Suivi qui présente l'entreprise adjudicataire. Elle permet de passer en revue l'ensemble des documents du chantier.

Par ailleurs, elle constitue un moment fort matérialisé par la signature du contrat par les différentes parties (Commune, DPE, APE, Entreprise et OSC).

9. LE SUIVI DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Généralement les travaux sont réalisés dans une durée comprise entre 60 et 90 jours. Cette période est ponctuée par des visites de chantier. Toutefois un suivi permanent est toujours assuré par les représentants de l'équipe pédagogique et de l'APE. Il existe 2 types de visite :

- Une visite technique faite par le technicien de la commune à chaque fois que de besoin ;
- Une visite avec le Comité Local de Suivi, au minimum 3 fois pour toute la durée du chantier.

Seul le Comité local de suivi peut prendre des décisions sur le chantier, notamment l'autorisation de paiement des décomptes et un changement sur les plans et / ou ouvrage.

10. LA RÉCEPTION DES OUVRAGES

Elle se fait en deux phases :

- La réception provisoire : elle s'effectue à la fin des travaux par le comité local de suivi qui délivre un quitus à l'entrepreneur après vérification de la conformité avec le cahier des charges ;
- La réception définitive : elle se fait 6 mois après la réception provisoire pour corriger d'éventuelles malfaçons. Si elle est prononcée, la retenue de garantie (5% du montant total des travaux) est payée.



FICHE 5 : ÉTUDES ET IDENTIFICATION DES BESOINS A L'ÉCHELLE COMMUNALE

CONTEXTE

Les communes maîtrisent souvent mal la gestion des établissements sur leurs territoires. Ainsi bien souvent celle-ci est perçue comme relevant des services de l'éducation et les collectivités ne parviennent pas à identifier leurs moyens d'actions et les acteurs à mobiliser.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

La commune doit avoir la capacité de :

- Connaître la situation en matière d'accès à l'eau et l'assainissement pour les écoles de son territoire ;
- Établir des solutions techniques adaptées et concertées avec l'ensemble des acteurs pertinents ;
- Élaborer un plan d'action pour la remise à niveau de l'ensemble des écoles de son territoire.

Il est attendu de cette démarche :

- Un comité communal de suivi de la mise à niveau des établissements est constitué ;
- La commune dispose d'une étude diagnostic exhaustive qui oriente son intervention ;
- La commune dispose des éléments techniques nécessaires à la budgétisation de ses interventions ;
- Les écoles sont fléchées et priorisées selon des critères propres à la commune et sur la base des études présentées.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Présidence :

- Le Président de la commune, le cas échéant son représentant

Membres :

- Un représentant de la DPE ;
- Les directeurs des écoles présélectionnées ;
- Les présidents des APE des écoles concernées ;

- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Représentants des OSC nationales actives dans le domaine de l'EHA-DD ;
- Entreprises privées avec une stratégie RSE.

BOITE À OUTILS

Convention communale Modèle TDR.

DÉMARCHE

Constitution du comité communal

Les comités communaux assurent la pérennisation du programme à travers la responsabilisation des acteurs locaux et l'implication des communes dans la validation des écoles cibles des interventions.

Ils permettent aussi de confirmer tous les éléments relatifs à l'école présélectionnée :

- État des besoins ;
- Implication des acteurs et des habitants ;
- Intervention prévue prochainement par un autre acteur local

La tenue de ces comités fait l'objet d'une lettre d'information adressée aux autorités locales, le plus souvent au Caïd.

La commune procède à la convocation des acteurs concernés, à savoir :

Identification

Les décisions quant à la validation des écoles d'intervention sont validées après :

- Prise de connaissance des solutions techniques contenues dans les études de faisabilité ;
- Budgétisation des interventions ;
- Identification des écoles consignée dans un PV.

CONTEXTE

La concertation est un principe d'action qui doit accompagner l'ensemble de votre réflexion lors de la mise en place de votre projet. Bien souvent les projets échouent lorsqu'ils sont définis à une échelle qui ne prend pas en compte les besoins réels du terrain et le contexte d'intervention.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le comité local de suivi doit permettre de faire « avec » et non faire « pour ». De ce fait, ses objectifs sont :

- Un meilleur ancrage de l'intervention ;
- Une responsabilisation effective des acteurs locaux ;
- Une appropriation des activités du projet et de ses résultats par les acteurs locaux.

Il est attendu de cette démarche :

- Le suivi de la réalisation du projet est assuré ;
- Les partenaires sont informés des éventuelles difficultés rencontrées ;
- La mobilisation des différents partenaires est assurée, tant au niveau local que communal.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Animation :

- Service déconcentré de l'éducation.

Présidence :

- Le Président de la commune, le cas échéant son représentant.

Membres :

- Un représentant de la DPE ;
- Les services techniques de la commune ;
- Les directeurs de l'école ;
- Les membres de l'APE de l'école ;
- L'équipe pédagogique.

BOITE À OUTILS

- Convention de partenariat ;
- Fiche d'établissement ;

DÉMARCHE

Au niveau de chaque école d'intervention le maître d'œuvre de l'intervention du programme est le comité local de suivi, mis en place lors de la signature d'une convention entre ses membres, qui ont la charge de superviser tous les travaux.

Ce comité se réunit régulièrement durant la mise en œuvre du volet infrastructure, pour réaliser le suivi du chantier, mais aussi dans le cadre du volet accompagnement par la coordination des activités de sensibilisation et de reboisement.

Ce comité local de suivi est le moteur d'une intervention EHA dans les écoles, et de la pérennisation du à travers des formations à l'entretien préventif, et aux techniques de maintenance et de reboisement.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le cas de l'école de Laanakda : le comité de suivi comme organe de résolution des conflits



FICHE 7 : RETOUR D'EXPÉRIENCE : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ LOCAL DE SUIVI

CONTEXTE

L'école Laanakda a été ciblée par la DPE de Safi en 2016, sur la base de l'étude diagnostic. Cette école ne disposait pas d'un accès à l'eau durable et ses latrines n'étaient pas fonctionnelles. De plus, l'école était souvent la cible de vandalisme et de vols.

OBJECTIF

Mettre en place un comité de suivi local pour assurer la supervision, le suivi et la pérennité de l'intervention de mise à niveau de l'école.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Animation :

- ONG SPFM.

Présidence :

- Le Président de la commune.

Membres :

- Un représentant de la DPE/Safi ;
- Les services techniques de la commune ;
- Le directeur de l'école ;
- Les membres de l'APE de l'école ;
- L'équipe pédagogique.

RÉSULTATS ATTEINTS

- Le suivi de la réalisation du projet a été assuré ;
- La communauté dans son ensemble a été mobilisée autour de l'école et les actes de vandalisme ont fortement diminués
- Une activité supplémentaire a été ajoutée à l'école (plantes médicinales) pour le bénéfice de la communauté.



TEMOIGNAGE : Monsieur Khalid COURDI / Instituteur à l'école Laanakda

« Des acquis ont été réalisés d'une façon concrète au niveau de l'unité Laanakda qui relève du groupe scolaire Ouled Chkor commune Khatazakane, province Safi et ce, à la suite d'un partenariat avec SPFM et aux efforts déployés par les responsables administratifs du groupement scolaire, en la personne de Monsieur le Directeur, les cadres administratifs et enseignants du même groupement, les représentants de l'APE, les membres de l'association El Machaal.

Grâce à ce partenariat, les objectifs tracés ont été atteints d'une façon concertée par les différentes parties prenantes pour la réalisation de ce projet porteur d'amélioration de condition de scolarité de nos enfants et source de leur épanouissement.

Les activités ont porté sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la formation et l'éducation à l'environnement, par la création d'un jardin écologique (plantes médicinales).

Ces réalisations ont fait de l'établissement un espace captivant qui a aidé les élèves et les enseignants à travailler dans un cadre propice incitant à la découverte et surtout à la créativité et à la capitalisation des acquis. »

FICHE 8 : ACCOMPAGNER LA COMMUNE DANS SA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

CONTEXTE

Le code du marché public marocain est très clair sur les procédures à respecter dans le cadre de la passation des marchés. Les collectivités sont invitées à veiller au respect de ce code.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

La commune doit avoir la capacité de :

- Connaître les modalités de passation de marché public ;
- Respecter ces modalités ;
- Respecter une procédure claire d'élaboration des dossiers d'appel d'offre.

Il est attendu de cette démarche :

- La commune maîtrise l'ensemble des étapes nécessaires à la constitution des DAO ;
- La commune engage ses consultations en respectant les procédures du code des marchés publics marocains ;
- La transparence dans le choix de l'entreprise est assurée.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Membre de la commission d'ouverture des plis ;
- Les techniciens et agents communaux compétents ;
- Un représentant de la DPE ;
- Un représentant du Comité de suivi.

Membres :

- Un représentant de la DPE ;
- Les directeurs des écoles présélectionnées ;
- Les présidents des APE des écoles concernées ;

BOÎTE À OUTILS

- Modèle de DAO ;
- Modèle de lettre circulaire ;
- Modèle de fiche d'ouverture des plis ;
- Modèle de Contrat ;
- Modèle d'Ordre de service

DÉMARCHE

APPEL D'OFFRE ET DÉBUT DES TRAVAUX

A) Préparation des documents d'appel d'offres

Dans un premier temps les services techniques de la commune ou de la DPE élaborent les documents techniques de l'intervention, avec à savoir :

- Le cahier des charges ;
- La note descriptive des travaux ;
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Les plans détaillés.

B) Lancement de l'appel d'offres

Le lancement de l'appel d'offres est signifié sous la forme de « lettres circulaires » adressées aux entreprises.

C) Ouverture des plis et adjudication

L'ouverture des plis est programmée, après le délai de 15 jours du lancement, dans les locaux de la commune.

Les dossiers de soumission pour l'appel d'offres doivent comporter deux enveloppes.

La première comportant le dossier administratif et technique et la deuxième un dossier financier.

A noter que pour chaque dossier, sont prévues les conditions d'éligibilité, conformément aux procédures prévues par la loi en vigueur au Maroc.

D) Signature du contrat et lancement du chantier par ordre de service

Le **contrat** avec l'entreprise doit reprendre :

- Les éléments techniques de l'intervention ;
- La durée prévue des travaux ;
- Le montant des travaux ;
- Le mode de paiement.

Une fois signé le contrat marque l'engagement des parties.

Un **ordre de service** est envoyé par le porteur de projet qui, en tant que maître d'ouvrage, signifie à l'entreprise, maître d'œuvre, le commencement des travaux.

C'est ce document qui marque le début des travaux et donc c'est à partir de sa signature que les délais de réception sont calculés.

FICHE 9 : RÉALISER DES INFRASTRUCTURES EAU, ASSAINISSEMENT ET SECURISATION DANS LES ÉCOLES

CONTEXTE

Intervenir dans une école, c'est intervenir dans un espace sensible, où différents acteurs interviennent. Il est donc nécessaire de bien comprendre la démarche de mise en place des infrastructures, et de respecter les normes du MEN.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

La commune doit avoir la capacité de :

- Connaître les normes du MEN ;
- Faire appliquer les plans validés par le MEN ;
- Respecter une procédure claire de demande d'intervention.

Il est attendu de cette démarche que :

- La commune maîtrise l'ensemble des étapes nécessaires à la construction d'une infrastructure en milieu scolaire ;
- La commune respecte les normes établis par le MEN ;
- La commune réalise des infrastructures conformes aux exigences du MEN ;
- L'intervention de la commune est validée et évaluée par les représentants du MEN.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Directeur des services de la commune ;
- Les techniciens et agents communaux compétents ;
- Un représentant des services compétents de la DPE ;
- Les membres du Comité de suivi.

BOÎTE À OUTILS

- Modèle de plans détaillés (latrines / borne-fontaine /clôture).

DÉMARCHE

PRÉPARATION DU CAHIER DES CHARGES ET DE LA NOTE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

Sur la base de la fiche établissement, la commune va évaluer les besoins de l'école mais aussi présenter une solution technique permettant d'y répondre.

La commune commence donc par rédiger une note d'expression des besoins et des travaux à réaliser, puis demande aux services techniques communaux de présenter un cahier des charges reprenant à la fois les prescriptions techniques et administratives.

CONSULTATION ET VALIDATION PAR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Lors de la rédaction de la note descriptive des travaux, mais surtout du cahier des charges, il est nécessaire que les techniciens communaux soient en relation directe avec les techniciens de la DPE.

Il est important d'être vigilant sur :

- Le statut foncier du terrain ;
- Les dimensions du terrain et son cadastre ;
- Les normes de construction pour répondre aux besoins des usagers ;
- Les plans détaillés et certifié par la DPE ;
- La procédure de demande d'intervention ;
- La demande de validation définitive

CONVENTIONNEMENT AVEC LA DPE

Il est tout à fait possible d'inscrire la procédure présentée ci-dessus dans le cadre d'une convention entre la collectivité et la DPE. Cette convention permettra de :

- Cibler les objectifs et résultats attendus ;
- Déterminer les rôles et responsabilités ;
- Organiser le cadre de concertation ;
- Organiser le suivi-évaluation du projet.

FICHE 10 : PROCÉDURE DE RACCORDEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AU RÉSEAU ONEE-EAU

CONTEXTE

Souvent en milieu rural, la présence d'un réseau d'eau potable durable ne garantit pas forcément son accès aux établissements limitrophes.

L'ONEE-Eau et le MEN ont ainsi décidé de signer en 2008 une convention cadre pour faciliter le raccordement des écoles.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

La commune doit avoir la capacité de :

- Connaître la procédure de raccordement ONEE-Eau ;
- Respecter une procédure claire de demande d'intervention.

Il est attendu de cette démarche que :

- La commune maîtrise l'ensemble des étapes nécessaires au raccordement ONEE-Eau des écoles ;
- La commune est capable de produire l'ensemble des documents nécessaires à la demande ;
- La commune fait réaliser des raccordements conformes aux exigences de l'ONEE-Eau ;
- L'intervention de la commune est validée et évaluée par les représentants du MEN.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Directeur des services de la commune ;
- Les techniciens et agents communaux compétents ;
- Un représentant des services compétents de la DPE/MENFP ;
- Les membres du Comité de suivi ;
- Les services compétents de l'agence provinciale de l'ONEE-Eau.

BOÎTE À OUTILS

- Modèle dossier de demande de raccordement

DÉMARCHE

C'est avec l'agence provinciale de l'Office National de l'Eau et de l'Électricité qu'a lieu la concertation afin de coordonner la collecte d'informations sur les écoles raccordables au réseau ONEE-Branche Eau. Au moment où l'intervention est validée, et qu'elle contient un raccordement au réseau ONEE, il est impératif de respecter la procédure suivante :

1) Une demande de raccordement est adressée par la Direction Provinciale concernée à l'ONEE-Branche Eau, accompagnée :

- D'un plan de masse de l'école en format A3, incluant la surface de l'école et une page de garde signée par un représentant de la commune ; la page de garde devant être ensuite contresignée par le Directeur MENFP/ Safi ;
- PV d'autorisation de branchement de l'établissement concerné par la commune et également d'un PV de non-opposition des riverains de l'école, signé par la commune et la Direction concernée dans le cas des écoles non clôturées.

2) De cette demande découlent les étapes suivantes

- Une attestation du MEN précisant qui effectuera le paiement pour les coûts liés au raccordement et que le MEN paiera les factures d'eau par la suite ;
- Des visites sont à effectuer entre le technicien du MEN, celui de l'ONEE et un représentant de l'association pour vérifier l'exactitude des plans, la faisabilité du branchement et établir le coût estimatif de l'opération ;
- Les devis sont effectués par l'ONEE et adressés à la DP concernée, les originaux doivent ensuite être renvoyés signés par un représentant de la DP, ainsi qu'une lettre faisant état de la prise en charge du branchement par l'acteur assurant le paiement.

Une fois ces étapes accomplies et après paiement des devis au siège provincial de l'ONEE, les travaux sont réalisés directement par l'ONEE.

FICHE 11 : RÉALISER LE SUIVI DU CHANTIER

CONTEXTE

Les observateurs sont unanimes : l'absence d'un suivi rigoureux du chantier entraîne systématiquement le dysfonctionnement puis l'abandon des infrastructures. Il est nécessaire de respecter les étapes nécessaires, tout en assurant la mobilisation de tous.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Le suivi des travaux est une étape essentielle dans la réalisation de votre projet, il est la seule façon de pouvoir garantir sa réussite et la réalisation de vos objectifs.

En effet il permet à la fois de :

- S'assurer que les infrastructures construites répondent aux exigences de qualité ;
- Matérialiser la mobilisation des acteurs par la création du comité local de suivi.

Il est attendu de cette démarche que :

- Un suivi régulier et documenté du chantier est réalisé ;
- Le comité local de suivi est mobilisé ;
- Les infrastructures sont de qualité satisfaisante pour tous.



ACTEURS IMPLIQUÉS

- Directeur des services de la commune ;
- Les techniciens et agents communaux compétents ;
- Un représentant des services compétents de la DPE ;
- Les membres du Comité de suivi.



BOÎTE À OUTILS

- Modèle de PV d'implantation ;
- Modèle de PV de suivi de chantier ;
- Modèle de PV de réception provisoire ;
- Modèle de PV de réception définitive.

FICHE 11 : RÉALISER LE SUIVI DU CHANTIER (SUITE)

LA DÉMARCHE

Implantation du chantier

Elle se fait en présence des membres du comité local de suivi (CLS) et de l'entrepreneur. Le but est :

- D'installer le panneau de chantier ;
- Réceptionner les matériaux de construction ;
- Préciser les derniers détails techniques relatifs aux emplacements des ouvrages.

Un procès-verbal est rédigé et signé par tous les membres du comité local de suivi et par l'Entrepreneur.

Suivi de la réalisation des infrastructures

Le suivi des travaux est un point sensible et déterminant dans l'optique d'avoir des infrastructures de qualité et durables. Le suivi du chantier se fait en présence des membres du CLS.

Il y a deux risques majeurs en cas d'absence de suivi :

- Le risque de détournement des matériaux et sous-dosages ;
- Le manque d'intérêt porté aux finitions.

Les visites de suivi de chantier sont organisées entre 3 et 4 fois durant la durée de réalisation des travaux.

Le suivi du chantier consiste pour le porteur de projet à :

- Participer à la gestion et à la coordination du chantier ;
- Appuyer les membres du CLS sur les questions techniques relatives au chantier ;
- Établir et diffuser les procès-verbaux de visite ;
- Veiller à la vérification et la surveillance des travaux ;
- Suivre et contrôler la conformité des travaux au regard des pièces contractuelles et des plans d'exécution des ouvrages sur le plan de la qualité, du coût et du délai.

Après chaque visite un Procès-verbal est rédigé, signé par tous les présents lors de cette visite et diffusé à tous les concernés et mentionne obligatoirement :

- Les présents ;
- L'approvisionnement du chantier ;
- L'avancement des travaux ;

- Les remarques éventuelles sur les ouvrages qui doivent être corrigées par l'entrepreneur.

Réception des travaux

La réception provisoire est entamée lors de la date prévue pour la fin des travaux ou avant par demande de l'entrepreneur.

Les représentants du CLS doivent y assister et le porteur de projet doit procéder, avec l'appui du technicien de la commune, aux réceptions des ouvrages techniques exécutés et rédiger un procès-verbal en quatre exemplaires, validé et signé par le CLS, dont un exemplaire est remis à chaque membre de même comité.

Après la réception provisoire des travaux, le porteur de projet doit émettre un rapport à la fois descriptif et explicatif de l'ensemble des réalisations techniques. Ce rapport lui servira de support pour mettre à jour le catalogue des réalisations qui doit être mis à disposition des partenaires.

La réception définitive se fait après l'expiration de la période de garantie précisée sur le contrat par une visite du chantier organisée par le porteur de projet avec le CLS.

Pour ce faire, le comité de suivi vérifie l'état des ouvrages réalisés ainsi que les éventuels défauts apparus après le délai.

Si aucune remarque ni défauts ne sont apparus dans les ouvrages réalisés, le CLS accorde la réception définitive à l'entrepreneur et la retenue de garantie est levée.



SENSIBILISATION EAU, HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE



POINTS CLÉS

- Formation des formateurs ;
- Création d'outils didactiques ;
- Intégration dans les programmes.

OUTIL MAJEUR

- Boîte à image (Kits)

Contexte et enjeux

En accompagnement du volet « Infrastructures », il est nécessaire de mettre en œuvre un volet « Sensibilisation et formation en EHA-EDD ». Ce volet s'intègre dans les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et dans la volonté de développer une démarche pilote auprès des écoles, traduites dans les faits par l'existence des clubs hygiène & santé et des clubs environnements, ainsi que par la mise en place de concours éco-école tel que le Pavillon vert.

La démarche de sensibilisation constitue un processus qui, à terme est validée par une convention de partenariat qui décline l'ensemble des actions qui seront menées, les résultats attendus, les engagements des différentes parties, et les modalités de pérennisation. L'APE, les enseignants et les élèves constituent les principaux bénéficiaires de ce volet.

Objectifs et résultats attendus

1. OBJECTIFS

L'objectif est de faire des écoles bénéficiaires des établissements pilotes ou les bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement sont enseignées et appliquées par les élèves, le corps enseignants et le milieu.

Spécifiquement il s'agit de :

- L'adoption de bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles ;
- La mise en place de dispositif de suivi et de pérennisation des actions engagées ;
- La poursuite des activités de sensibilisation des enfants dans les enseignements des programmes pédagogiques ;
- La gestion et l'entretien préventif des infrastructures ;
- L'amélioration du cadre environnemental de l'école et la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable ;
- L'amélioration des conditions de santé des élèves et de la communauté.

2. RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu de cette démarche concertée les résultats suivants :

- Des supports pédagogiques (Outils de sensibilisation) sur les thématiques EHA et DD sont élaborés de manière inclusive ;
- Les capacités des enseignants sont renforcées sur l'utilisation des outils de sensibilisation dans les enseignements apprentissages ;
- Chaque école d'intervention bénéficie des outils pédagogiques ;

Les élèves de chaque école d'intervention sont sensibilisés sur les thématiques EHA et EDD ;

- Un club d'« Hygiène » et un club « Environnement » sont installées dans les écoles d'intervention pour assurer la pérennisation des activités de sensibilisation par les élèves ;
- Chaque école d'intervention est reboisée par la communauté et les services des eaux et forêts ;
- Un micro-projet environnemental identifié dans chaque école par l'APE est appuyé ;
- Des indicateurs de performance et de suivi sont collectés avant et après intervention, dans chaque école.

Partenaires mobilisés

PARTENAIRES	Responsabilités
AREF	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la validation des outils à l'échelle régionale ; • Valide la méthodologie du volet accompagnement.
DPE	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilise les Inspecteurs de l'éducation et de la formation pour les activités ; • Assure la formation des enseignants et des CGE Supervise les activités des associations locales.
Associations locales partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les activités d'animation et de sensibilisation EHA et EDD ; • Assure la mise en place et la formation des clubs Hygiène et Environnement ; • Assure la collecte des indicateurs d'impacts ; • Co-organise les journées école milieu avec les EP.
Services techniques : Assainissement Eaux et Forêts Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la formation des associations locales partenaires Supervise les activités des associations locales partenaires dans les écoles ; • Participe aux ateliers de production et de mise à jour des outils Assure la sensibilisation à l'environnement et le reboisement des écoles.

Démarche

Elle se résume en 6 étapes :

1. PRODUCTION ET MISE A JOUR DES OUTILS

Des ateliers de production et de mise à jour des outils sont organisés à chaque fois que de besoin pour adapter ces outils aux innovations en cours. Ils regroupent les DPE, les services techniques, la Société Civile, et les associations locales partenaires.

2. FORMATION DES ASSOCIATIONS LOCALES PARTENAIRES

Elle est assurée par les services techniques (Direction de l'hygiène et assainissement). Elle permet d'outiller les membres de ces associations locales partenaires pour mener à bien les activités d'animation et de sensibilisation dans les écoles.

3. FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'EHA

Elle permet aux enseignants d'harmoniser leur compréhension sur l'ensemble des outils mise en place pour une meilleure utilisation dans les enseignements apprentissages. Dans chaque circonscription, cette formation est assurée par les inspecteurs points focaux pour toutes écoles d'intervention. À terme chaque école reçoit tous les outils nécessaires à la mise en place de ces activités.

4. SENSIBILISATION DES ELEVES AUX BONNES PRATIQUES EHA-DD

Elle est assurée par associations locales partenaires. Elle se fait dans chaque école à tous les niveaux avec comme support la boîte à images. De manière pratiques des ateliers thématiques sont développés avec les élèves sur le lavage des mains, les techniques de potabilisation de l'eau, les techniques d'entretien des latrines...

5. MISE EN PLACE DES CLUBS HYGIENE & CLUBS ENVIRONNEMENT

À l'issue des séances de sensibilisation, les élèves sont organisés en clubs d'hygiène & santé et environnement. Les premiers pour l'entretien des toilettes, les seconds pour l'environnement de l'école et le reboisement. Le renouvellement du matériel nécessaire est assuré conjointement par la Direction et l'APE.

6. REBOISEMENT ET MICRO-PROJET ENVIRONNEMENTAL

Cette activité est réalisée par les services des eaux et forêts envers les communautés et les élèves. Elle est sanctionnée par le reboisement de l'école et la dotation d'un kit reboisement pour l'entretien des plants. Les clubs environnement mis en place sont chargés de l'arrosage et de la taille des arbres. Certaines écoles, après sollicitation de l'APE peuvent bénéficier d'un projet environnemental ou toute autre activité génératrice de revenu.



FICHE 12 : ÉLABORATION DES OUTILS DE FORMATION ET SENSIBILISATION

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Accompagnement », des activités de formation, renforcement des capacités des enseignants et des APE et sensibilisation en EHA/ Environnement sont mises en œuvre.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, un processus de conception, de partage et de validation des outils utilisés doit être mis en œuvre sous la supervision des DPE.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Disposer d'outils de formation et de sensibilisation conçue de manière inclusive adaptés et diffusables sur toute la zone d'intervention et au-delà.

Il est attendu :

- Des outils didactiques et pédagogiques sont produits ;
- Ces outils sont en adéquation avec les programmes scolaires et respectent la méthodologie des enseignants ;
- Les outils sont pertinents et facilement diffusables ;
- Les outils sont acceptés par l'ensemble des acteurs du projet.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Présidence et Animation ;
- Service pédagogique et vie scolaire des services déconcentrés de l'éducation ;
- Membres ;
- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts
- § Représentants des OSC nationales actives dans le domaine de l'EHA-DD.

BOÎTE À OUTILS

- TDR comité de réalisation des outils.

DÉMARCHÉ

La sensibilisation étant une composante essentielle du programme PAEMS, elle est d'abord réalisée à travers une production en comité des outils et supports y afférents (guide de l'enseignant, boîtes à images et livret de l'élève).

Cette production respecte les étapes suivantes :

- Une réunion d'information de partage sur les thématiques abordées par les sensibilisations EHA-DD en milieu scolaire ;
- Un atelier d'identification des problématiques ;
- Un atelier de rédaction des 1ers jets des documents ciblés par le comité. Ils sont par la suite validés lors d'ateliers regroupant l'ensemble des membres du comité et les services de l'éducation ;
- Un atelier de restitution et recommandations ;
- Un atelier de réécriture en intégrant les recommandations ;
- Un atelier de présentation du 2ième jet ;
- Un atelier élargi de validation des outils ;
- Une restitution collective avec les enseignants s'en suit pour en mesurer l'impact et identifier le changement de comportements.

Des idées de sketches, de poèmes, chansons et danses sont mises en œuvre en présence des parents et du corps enseignant lors des activités organisées à l'occasion des Journées de l'élève.



FICHE 13 : FORMATION DES ANIMATEURS

CONTEXTE

Le renforcement des capacités des animateurs de sensibilisation (volontaires) est une possibilité pour la mise en œuvre des sensibilisations.

Il consiste en l'organisation de sessions de formation afin qu'ils disposent de nouveaux outils et s'approprient les méthodes de sensibilisation, tout en développant leurs capacités et leurs techniques d'animation.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Cette formation permet la reproduction des sensibilisations, la transmission des bons comportements, l'amélioration des conditions d'accueil scolaire et constitue donc un moyen de pérennisation des actions pédagogiques.

Ses objectifs sont :

- Renforcer les capacités des OSC en matière d'animation et sensibilisation en milieu scolaire;
- Former les animateurs à mener une séance de sensibilisation en utilisant les outils de sensibilisation (boîtes à images et fiches pédagogiques);
- Développer l'offre d'animation et de sensibilisation au niveau provincial.

Il est attendu :

- Renforcer les capacités des OSC en matière d'animation et sensibilisation en milieu scolaire;
- Former les animateurs à mener une séance de sensibilisation en utilisant les outils de sensibilisation (boîtes à images et fiches pédagogiques);
- Développer l'offre d'animation et de sensibilisation au niveau provincial.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- DPE/MENFP ;
- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts
- Représentants des OSC nationales actives dans le domaine de l'EHA-DD.

BOÎTE À OUTILS

- Fiche technique de formation des animateurs ;
- Présentation PowerPoint ;
- Fiches pédagogiques de sensibilisation des élèves ;
- Boîte à images/eau, hygiène et environnement ;
- DR comité de réalisation des outils ;
- Fiches pédagogiques (flip Charte, stylos et modèles à remplir).

DÉMARCHE

Le contenu de la formation se compose d'une **partie théorique** et d'une **partie pratique**.

1) Pour le volet théorique, est expliqué aux animateurs :

- Les composantes et objectifs du programme ;
- L'utilisation de la boîte à images ;
- L'utilisation de fiches méthodologiques d'animation.

2) Le volet pratique est axé sur la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'Eau, l'Hygiène, l'Assainissement et à l'Environnement.

Ces activités à destination des élèves, ont pour but d'impliquer les élèves lors des séances de sensibilisation. L'animation des sessions de formation est assurée par la chargée du volet accompagnement.

FICHE 14 : FORMATION DES PROFESSEURS

CONTEXTE

Dans les programmes d'enseignement nationaux, différentes leçons sont portées sur les notions d'hygiène personnelle et collective, ainsi que de respect de son environnement direct par les élèves.

L'idée est de s'appuyer sur ces leçons pour aller plus en avant vers la prise en compte de ces thématiques dans les enseignements, et d'intégrer votre méthodologie de sensibilisation dans les enseignements.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Cette formation permet la reproduction des sensibilisations, la transmission des bons comportements, l'amélioration des conditions d'accueil scolaire et constitue donc un moyen de pérennisation des actions pédagogiques.

Ses objectifs sont :

- Exposer le déroulement du volet accompagnement du programme aux enseignants ;
- Former les enseignants à mener une séance de sensibilisation en utilisant les outils de sensibilisation (boîtes à images et fiches pédagogiques) ;
- Explication du rôle des questionnaires d'évaluation des connaissances ;
- Impliquer les enseignants dans l'amélioration des conditions d'accueil de leur école.

Il est attendu que :

- Les enseignants sont capables de mobiliser d'autres méthodes pédagogiques ;
- Les enseignants maîtrisent les outils didactiques nécessaires aux sensibilisations ;
- Les enseignants réalisent les sensibilisations en complète autonomie ;
- Les enseignants sont conscients de l'utilité de ces sensibilisations pour l'amélioration des conditions d'enseignement.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- DPE/MENFP ;

- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Équipe pédagogique.

BOÎTE À OUTILS

- Présentation PowerPoint ;
- Fiches pédagogiques de sensibilisation des élèves.
- Fiche technique de formation des enseignants ;
- Boîte à images/eau, hygiène et environnement ;
- Fiches pédagogiques (flip Charte, stylos et modèles à remplir).

DÉMARCHE

La formation des enseignants est définie en concertation avec les directeurs et les inspecteurs pédagogiques et est assurée par les services techniques de la DPE.

Elle est basée sur les points suivants :

- Explication du déroulement des séances de sensibilisation aux professeurs ;
- Présentation des outils de sensibilisation (boîte à images et fiches pédagogiques) ;
- Explication du rôle du club d'hygiène et d'environnement ;
- Présentation de la « Journée de l'élève » (journée de restitution des acquis) ;
- Réalisation d'exercices d'application ;
- Préparation en atelier de leçons sur les thèmes de l'eau, l'hygiène et l'environnement. Ces dernières sont supervisées et encadrées par les inspecteurs pédagogiques.

FICHE 15 : SENSIBILISATION EHA ET ENVIRONNEMENT DANS LES ÉCOLES

CONTEXTE

Les actions de sensibilisation sont considérées comme une porte d'entrée pour susciter des réflexes de gestion quotidienne concernant l'hygiène et la protection de l'environnement chez les élèves.

Ceux-ci comprennent mieux les enjeux d'une bonne utilisation de la ressource eau, de la protection de l'environnement et du développement durable.

Les séances de sensibilisation s'articulent autour de deux thèmes majeurs :

- Séance de sensibilisation EHA ;
- Séance de sensibilisation Environnement.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les objectifs sont :

- Les élèves reçoivent des enseignements sur les bonnes conduites à adopter en matière d'EHA et d'Environnement ;
- Faire émerger des comportements sanitaires acceptables et des comportements respectueux vis-à-vis de l'Environnement ;
- Renforcer les capacités des élèves pour l'entretien des infrastructures sanitaires.

Il est attendu que :

- Les bénéficiaires des sensibilisations adoptent les bonnes pratiques environnementales ;
- Les bénéficiaires adoptent les bonnes pratiques en termes d'hygiène, potabilisation et entretien ;
- Les bénéficiaires sont capables d'utiliser les outils nécessaires à la réalisation des activités nécessaires à l'amélioration de l'environnement scolaire.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- DPE/MENFP ;
- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Équipe pédagogique.

BOÎTE À OUTILS

- Questionnaire d'évaluation 1e à 3e année
Questionnaire 4e à 6e année ;
- Fiches pédagogiques Eau ;
- Fiches pédagogiques Environnement ;
- Fiche récapitulative des séances de sensibilisation ;
- Guide de l'enseignant Guide de l'élèves
- Dessins et crayons de couleur ;
- Bouteilles d'eau vides, cutter, tiges en bois et ficelle ;
- Cartons et peinture. Charte des élèves ;
- Dessins et peintures sur les thèmes correspondants.



FICHE 15 : SENSIBILISATION EHA ET ENVIRONNEMENT DANS LES ÉCOLES (SUITE)

LA DÉMARCHE

Déroulement des sensibilisations

Avant de démarrer les séances de sensibilisation, un **QCM est distribué aux élèves** selon leur niveau, afin d'évaluer leurs connaissances en matière d'Eau, d'Hygiène, d'Assainissement et d'Environnement (20 minutes environ).

Lors des séances des groupes sont formés selon les niveaux des élèves.

Les élèves de 1^{ère} et 2^{èmes} années sont réunis ensemble et sont sensibilisés à travers des dessins en lien avec le thème de la sensibilisation. Chaque dessin fait l'objet d'un enseignement, valorisé par un animateur et/ou un enseignant.

Les élèves des 3^{èmes} à 6^{èmes} années sont réunis ensemble et reçoivent une sensibilisation de 3 heures, divisée comme suit :

- 90 minutes consacrées à l'enseignement théorique, sur le support des boîtes à images ;
- 90 minutes consacrées aux ateliers pratiques et à l'animation pour chaque niveau.

Pour les sensibilisations EHA :

- Atelier de nettoyage des latrines ;
- Atelier de lavage des mains.

Pour les sensibilisations à l'Environnement :

- Atelier de peinture sur le thème de l'environnement ;
- Atelier de plantation de semences dans des pots recyclés ;
- Atelier de nettoyage de l'école.

Les séances de sensibilisations EHA et à l'Environnement sont réalisées l'une après l'autre dans un intervalle d'un mois.

Tous les outils pédagogiques utilisés restent à l'école afin que les professeurs puissent les utiliser à leur tour.

À la fin des séances les élèves sont interrogés par groupe sur les éléments essentiels à retenir. Ces éléments constituent la base de la charte des élèves qui sera affichée par la suite dans l'école pour rappeler les bons comportements aux élèves.



FICHE 16 : MICRO-PROJET ENVIRONNEMENTAL ET REBOISEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

CONTEXTE

Pour l'amélioration des conditions de scolarisation l'école, en plus d'être sécurisée, se veut un cadre de vie adéquat où la théorie et la pratique soient accordés.

Au Maroc le MEN appuie au développement d'un environnement scolaire propice.

Pour avancer dans ce sens, il est nécessaire d'intégrer un programme de reboisement dans chaque école d'intervention.

Il s'agit de mettre en place une haie vive en bordure des clôtures, ainsi que d'implanter des arbres utiles pour l'ombrage des enfants

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Faire de l'école un lieu de référence des bonnes pratiques en matière d'environnement et développement durable ;
- Permettre aux équipes pédagogiques d'allier les apprentissages théoriques et pratiques sur le volet environnement ;
- Faire de l'école un cadre attrayant où il existe un microclimat agréable ;
- Renforcer l'APE dans la gestion de projet.

Il est attendu que :

- La communauté est sensibilisée sur l'importance du reboisement ;
- La communauté s'est mobilisée pour la réussite de la journée du reboisement ;
- Chaque école d'intervention est reboisée ;
- Chaque école reçoit un kit de reboisement ;
- L'APE est capable de formuler, mettre en œuvre et suivre un projet de développement.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- DPE/MENFP ;
- Autres services déconcentrés de l'État : Environnement et représentant du Haut-commissariat aux eaux et forêts (HCEF) ;
- Équipe pédagogique ;
- OSC locale partenaire.

BOÎTE À OUTILS

- Bon de commande HCEF ;
- Liste du kit environnement ;
- Exemples de micro-projet ;
- Fiche technique projet ;
- Fiche de suivi du projet.

LA DÉMARCHE

Cette activité permet de :

- Mobiliser l'association des parents d'élèves en les impliquant dans le montage du microprojet de l'école ;
- Mobiliser les élèves et les professeurs autour de la création et du suivi d'un projet environnemental ;
- Motiver le club d'environnement à travers un projet concret se situant au sein de l'école ;
- Améliorer l'environnement de l'école.

Suivre les étapes suivantes permet la mise en œuvre du microprojet :

- Préparation d'une fiche technique de projet ;
- Validation du microprojet par le bureau de l'APE ;
- Signature de la convention avec l'association des parents d'élèves ;
- Mise en œuvre et suivi du microprojet par l'association des parents d'élèves.



FICHE 16 : MICRO-PROJET ENVIRONNEMENTAL ET REBOISEMENT EN MILIEU SCOLAIRE (SUITE)

La journée de reboisement est organisée lorsque les étapes précédentes sont réalisées. Le reboisement se fait en présence de tous les acteurs locaux, en collaboration avec le HCEF. La journée se conclue par des recommandations pour l'entretien. Le reboisement de l'école s'effectue d'une part si la superficie de l'école le permet et d'autre part si la mobilisation des acteurs est garantie.

Le reboisement vise notamment la mise en place de zones d'ombre pour protéger les élèves lors de fortes chaleurs et d'une haie vive pour l'intimité et la sécurité de l'école.

Le reboisement permet de mobiliser les élèves et le milieu autour de projets concrets permettant d'améliorer le cadre de vie de l'établissement, tout en impliquant la communauté dans la vie de l'établissement et d'initier une dynamique collective de développement local.

Il s'effectue en collaboration avec le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts (HCEF), partenaire de l'association.



DÉMARCHE

Reboisement

Pour réaliser un reboisement efficace et durable, il vous faut respecter 5 étapes essentielles.

1) Un temps de formation est dispensé par le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts sur l'utilité et les techniques de reboisement, à destination des enseignants, de l'association des parents et des élèves.

2) Un diagnostic est réalisé en concertation avec le comité local de suivi, le HCEF et l'association afin de déterminer les types de plantes les plus adaptés au terrain. Ce dernier débouche sur la commande des plantes à la pépinière.

3) La préparation des sols (trouaison) est effectuée par l'APE, appuyée par un technicien du HCEF. Dans certaines écoles la réalisation des tranchées est nécessaire, le sol étant trop dur pour pouvoir creuser à bras ;

4) réception des plantes de la pépinière ;

5) La journée de reboisement est organisée lorsque les étapes précédentes sont réalisées. Le reboisement se fait en présence de tous les acteurs locaux, en collaboration avec le HCEF. La journée se conclue par des recommandations pour l'entretien et l'arrosage.



FICHE 17 : INSTALLATION DES CLUBS D'HYGIÈNE D'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE

La salubrité dans l'école et de ses alentours a toujours été une source de préoccupation pour le corps enseignant.

Les enseignements-apprentissages en éducation sanitaire, morale et civique, permettent d'éveiller les élèves aux comportements écocitoyens.

Le MEN a toujours eu pour souci une organisation pédagogique de l'école et de la classe en impliquant et responsabilisant leurs élèves dans des actions de citoyenneté.

Pour parvenir à cela le MEN a décidé de faire des élèves de vrais acteurs chargés de veiller à la salubrité dans l'école et de ses abords par la création de petites organisations internes dénommées « Clubs ».

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de ces clubs est de permettre à l'enfant de se sentir responsable de son environnement scolaire et d'en faire un vecteur de diffusion des bonnes pratiques.

Spécifiquement il s'agit de :

- Contribuer à la socialisation et à la responsabilisation de l'enfant dans la réalisation d'action d'intérêt général ;
- Faire de l'enfant un vecteur actif de la diffusion des bonnes pratiques en EHA/EDD non seulement à l'école, mais également au sein de sa propre famille et de son entourage.

Il est attendu que :

- Le club hygiène et santé veille à l'entretien des infrastructures sanitaires et à l'hygiène collective au niveau de l'établissement ;
- Le club environnement assure l'entretien des espaces verts et s'assure de la propreté des espaces collectifs ;

- Les outils d'entretien et maintenance sont disponibles, utilisés et renouvelés dans les écoles.

BOÎTES À OUTILS

- Liste du matériel Kit d'hygiène ;
- Liste du matériel Kit d'environnement.

DÉMARCHE

Les clubs sont composés de 5 à 10 élèves de tous les niveaux, afin d'impliquer les petits et les plus grands. Les clubs sont encadrés par le directeur de l'école, les professeurs et par un membre de l'association des parents d'élèves.

Le club hygiène a pour rôle :

- La surveillance des infrastructures (borne fontaine, sanitaires et robinets) afin d'éviter la dégradation de l'école ;
- Veille au respect des conditions d'hygiène et d'assainissement dans l'école (nettoyage et propreté des latrines, lavage des mains, présence de savon, ...);
- De la qualité et de l'hygiène de l'eau (utilisation de récipients propres, économie d'eau, ...);
- L'entretien du matériel du kit d'hygiène ;
- Animer, participer et assurer le suivi des actions relatives à l'Eau et à l'Hygiène ;
- Faire le suivi du respect des bons comportements par les autres enfants.

Le club environnement a pour rôle :

- L'entretien de la clôture, des plantations et du jardin de l'école ;
- La propreté de l'école, le nettoyage des déchets ;
- L'entretien du matériel du kit environnement ;
- La gestion et la bonne utilisation de l'eau (économie d'eau...);
- Animer, participer et assurer le suivi des actions en lien avec l'environnement ;
- Assurer le suivi des comportements respectueux de l'environnement.

IMPLICATION COMMUNAUTAIRE ET PÉRENNISATION



POINTS CLÉS

- APE opérationnelle ;
- Communauté mobilisée ;
- Indicateurs pertinents.

OUTIL MAJEUR

- Fiches de suivi et évaluation.

Contexte et enjeux

Au Maroc, chaque année, des centaines d'ouvrages sont construits dans les écoles (salles de classe, latrines, adduction d'eau etc.) soit par l'Etat, soit par les partenaires au développement pour résoudre un problème d'accès qui se pose dans certaines zones surtout en milieu rural.

Toutefois, les interventions des uns et des autres diffèrent et n'ont pas la même approche. Cela peut avoir des impacts sur la qualité des infrastructures mais aussi sur l'appropriation communautaire de ses projets et programmes.

En effet bien souvent les organisations communautaires de base sont ignorées dans ces projets et l'intervention ignore leurs apports et implications.

De cela découle différents problèmes :

- Les interventions se délabrent par manque d'entretien ;
- L'école est perçue comme une représentation de l'État et non pas un service communautaire ;
- L'école est un « corps » étranger à la communauté, qui peut la rejeter ou refuser de s'impliquer dans sa gestion.

Objectifs et résultats attendus

1. OBJECTIFS

S'assurer de la pérennité des acquis des interventions passe à la fois par une meilleure appropriation de l'école par la communauté et un dispositif de suivi-évaluation performant.

Spécifiquement :

- Impliquer la communauté dans la gestion de la vie scolaire ;
- Créer des espaces d'échanges et de concertation entre la communauté et les responsables de la vie scolaire ;
- Renforcer les capacités des APE à l'entretien préventif et la maintenance.

2. RÉSULTATS ATTENDUS

Pour mettre en place une politique concertée pertinente, il faut à la fois s'assurer de l'existence et de la mobilisation des cadres de concertation, ainsi que de la qualité des outils d'aide à la décision. Ces cadres devront donc atteindre les résultats suivants :

- Des journées de l'école sont organisées pour mobiliser le milieu et la communauté ;
- Les APE sont renforcés dans leur capacité de gestion et d'entretien ;

- Les outils nécessaires à la gestion et l'entretien sont mis à la disposition des APE ;
- Des outils de suivi-évaluation sont construits et mis à la disposition des écoles et des communes.

Partenaires mobilisés

PARTENAIRES	Responsabilités
Service de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à la durabilité des ouvrages de son patrimoine scolaire ; • Appuie les APE dans la mise en œuvre de leurs plans d'entretien.
Collectivité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à la durabilité des ouvrages de son patrimoine scolaire ; • Appuie les APE dans la mise en œuvre de leurs plans d'entretien.
APE	<ul style="list-style-type: none"> • Élabore et met en œuvre un plan annuel d'entretien et de maintenance des ouvrages ; • Assure la mobilisation des parents d'élèves autour de l'école ; • Fait le plaidoyer au niveau des parents pour une meilleure gestion de l'école.

Démarche

1. INFORMATION DES APE

C'est la première prise de contact avec le milieu. Elle permet de présenter le programme dans son ensemble et de recueillir les impressions et engagements de la communauté. Elle constitue le moment de discuter sur les engagements des différentes parties pour l'élaboration de la convention de partenariat.

2. ÉLABORATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Une convention de partenariat est élaborée sur la base des engagements discutés avec le milieu, la Commune et la DPE.

3. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Elle se fait lors de la mise en place du comité de suivi. Les termes de la convention sont partagés, discutés et validés les personnes présentes à la réunion. C'est à la suite que la convention est signée par les parties prenantes.

4. FORMATION DES APE

Elle se fait au cours du projet, idéalement lorsque les infrastructures sont achevées. Elle permet aux APE de mieux connaître leur droits et leur statut, mais aussi de pouvoir assurer la gestion d'un projet et l'entretien des infrastructures annexes.

5. JOURNEE DE L'ELEVE

C'est un moment pour les élèves de restitution des acquis des journées de sensibilisation faite par les associations locales partenaires. Elle se fait à travers des slogans, des affiches, des dessins, des sketches... Elle constitue le premier moment de transfert des bons comportements de l'école vers le milieu.

6. SUIVI-EVALUATION

Il se fait tout au long de la mise en œuvre du projet. En établissant une fiche de suivi et des indicateurs pertinents, le dispositif de suivi permet d'évaluer la réalisation des activités lors de leur réalisation, mesurer les impacts sur la scolarité des enfants, mais surtout la qualité de l'entretien et la maintenance à la suite du projet.

FICHE 18 : JOURNEE DE L'ÉLÈVE

CONTEXTE

L'école est la meilleure voie pour permettre l'émergence des éco-citoyens de demain.

Pour cela il faut former les équipes pédagogiques dans l'utilisation des outils et les accompagner dans le montage de projets pour véhiculer les messages de sensibilisation auprès des apprenants

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

La journée de l'élève doit permettre de restituer les enseignements acquis lors des séances de sensibilisations et des actions menées par les élèves sensibilisés.

Il est attendu :

- La communauté est conviée à la journée de l'école et participe à son organisation ;
- Les élèves sont autonomes dans l'animation de la journée ;
- Les bonnes pratiques apprises sont diffusées à la suite de cette journée.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Représentant DPE/MENFP ;
- Équipe pédagogique ;
- Représentant autorités locales ;
- Autres services déconcentrés de l'État : Hygiène, santé, environnement, eaux et forêts ;
- Représentants des OSC partenaires ;
- Membres de l'APE ;
- Membres des OSC communautaires de la zone.

LA DÉMARCHE

Elle intervient au moins un mois après la réalisation des deux séances de sensibilisation, afin de donner aux élèves le temps d'intégrer les nouveaux comportements et de préparer leurs productions avec la collaboration des professeurs et l'appui de l'Association.

Cette journée se déroule en présence des parents, du directeur, des professeurs et d'autres invités de la commune tels que la Direction Provinciale de l'Éducation, les associations locales et les autres élèves.

Un animateur est présent lors de cette journée afin d'appuyer les animations.

Elle permet de :

- Responsabiliser les élèves et développer le sens de l'appartenance ;
- Activer les « clubs de l'école » ;
- Sensibiliser les parents et les autres invités par les élèves ;
- Encourager et valoriser les activités des élèves.



FICHE 19 : FORMATION SUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES

CONTEXTE

La rapidité de dégradation des infrastructures scolaire démontre qu'il y a des efforts à faire dans l'entretien et la maintenance des infrastructures existantes. Afin de garantir la pérennité de l'intervention dans une école, notamment la prise en charge de l'entretien et de la maintenance des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement mises en place dans l'école, une formation pour les associations des parents d'élèves est organisée.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de cette formation est de s'assurer que les APE sont en capacités de participer activement à l'entretien préventif et la maintenance des écoles.

Spécifiquement :

- Renforcement des capacités de l'association des parents d'élèves en matière d'organisation ;
- Renforcement des capacités de l'association des parents d'élèves en matière de gestion financière et gestion des microprojets scolaires ;
- Renforcement des capacités de l'association des parents d'élèves en matière d'entretien et de maintenance des infrastructures d'accès à l'eau.

Il est attendu que :

- Le bureau de l'APE de chaque école d'intervention est formé sur l'entretien préventif et la maintenance des ouvrages de l'école ;
- L'APE de chaque école d'intervention est équipé d'un kit d'entretien et maintenance composé d'outils indispensable à la mission ;
- L'APE maîtrise les outils nécessaires à l'entretien et la maintenance ;
- Une charte de responsabilité est élaborée et signée entre l'APE, la Commune et la DPE.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Représentant DPE/MENFP ;
- Équipe pédagogique ;
- Membres de l'APE ;
- Membres des OSC communautaires de la zone

BOITE À OUTILS

- Fiche de suivi de l'établissement ;
- Plan d'entretien ;
- Présentation APE.

LA DÉMARCHÉ

La formation se compose de deux volets, un théorique et un pratique.

1) Pour le volet théorique une présentation PowerPoint aborde les points suivants :

- Le rôle de l'association des parents d'élèves : ses droits et ses devoirs d'après la charte nationale d'éducation et de formation ;
- L'importance de l'association des parents d'élèves au sein du système éducatif ;
- La relation entre l'association des parents d'élèves et le Programme.

2) Le volet pratique est basé sur des exercices et sur des fiches de suivi concernant l'entretien.



FICHE 20 : MISE EN PLACE DES OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION

CONTEXTE

La rapidité de dégradation des infrastructures scolaire démontre qu'il y a des efforts à faire dans l'entretien et la maintenance des infrastructures existantes. Construire des infrastructures de qualité ne garantit pas un accès à un service de qualité. Pour cela il faut des responsabilités claires et assumées, ainsi qu'un dispositif de contrôle de la qualité du projet et de sa pérennité.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Élaborer et mettre en place de façon consensuelle des outils de suivi-évaluation.
- Mettre en place un dispositif de suivi à tous les niveaux.

Il est attendu que :

- Des indicateurs de suivi du projet sont mis en place.
- Des outils de suivi réguliers sont élaborés de manière participative.
- Des dispositifs fonctionnels sont mis en place.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Services compétents DPE/MENFP ;
- Services communaux ;
- Équipe pédagogique ;
- Membres de l'APE ;
- Membres des OSC communautaires de la zone.

BOITE À OUTILS

- Fiche de suivi de l'établissement ;
- Exemple de grilles d'indicateurs.

LA DÉMARCHE

Lors de chaque visite dans l'école, une fiche de visite/suivi est remplie afin de visualiser et d'évaluer les comportements et l'entretien de l'établissement au fil de temps.

Au besoin, lors de ces visites, le comité local de suivi et les enseignants peuvent être remobilisés sur certains points.

Des retours peuvent être transmis par la suite aux directeurs de chaque groupe scolaire afin qu'ils interviennent sur des points spécifiques lors de leur passage dans l'école.

FICHE D'INDICATEURS

Choisir les indicateurs de suivi avec les partenaires est important car cela permet d'échanger les points essentiels du projet mais aussi de mettre les acteurs dans une logique de long terme et de prise de recul.

Dans un projet d'EHA dans les écoles, il est bon de suivre notamment :

- La qualité du lavage des mains à l'eau et au savon par les élèves après le passage aux latrines ;
- La qualité de l'entretien du point d'eau et des latrines ;
- La qualité de mobilisation des APE.

ÉVALUATION

Il est primordial d'évaluer l'impact de votre projet et des mesures d'accompagnement sur l'environnement

et l'évolution des connaissances et comportements des élèves.

Généralement la phase d'évaluation se déroule sur une durée d'un an avec des bilans à mi-parcours permettant d'apporter des correctifs et/ou orientations aux actions.

Ces bilans sont réalisés sous forme de réunions collectives avec l'équipe pédagogique. Voici quelques exemples d'indicateurs :

- Évolution des résultats des élèves aux tests de positionnement qui sont à la fin des séances de sensibilisation, puis, à nouveau effectués 1 an après ;
- Évolution du taux de scolarisation, notamment chez les jeunes filles ;
- Évolution du taux de réussite aux examens construire une réflexion collective autour du projet et de ses impacts.



SPFM

Solidarité Partenariat France-Maroc est une association de droits marocains.

NOUS JOINDRE 

27, rue Palestine - Ville Nouvelle
BP 6139 - 46000 Safi
(+212) 524 629 214
coordination.maroc@lepartenariat.org



@SPFM SAFI

RETROUVEZ NOUS SUR

WWW.LEPARTENARIAT.ORG

